



ASSEMBLEE GENERALE FNE Ile-de-France  
10 avril 2021

## RAPPORT MORAL DES COPRÉSIDENTS

Nous voilà à nouveau réunis en vidéoconférence et ce simple fait résume bien les difficultés que nous avons rencontrées en 2020. **L'année a été marquée par la pandémie, modifiant profondément notre fonctionnement.** Certains ont davantage souffert que d'autres. Les associations qui font de l'éducation à l'environnement n'ont pas pu retrouver leurs publics et ont dû affronter de graves difficultés financières. Pourtant, contraints et forcés, nous nous sommes tous adaptés. Nous avons multiplié les rencontres virtuelles, constatant que ce nouveau mode de travail, en supprimant les déplacements, nous permettait d'en faire plus. Certes, nous avons perdu en convivialité et chacun d'entre nous aspire à retrouver ces moments de partage qui donnent de la chair à nos actions, mais à l'heure du bilan, force est de constater que beaucoup de choses ont été faites.

Nous reviendrons sur les actions que nous avons menées en 2020 dans le rapport d'activité, **arrêtons-nous un instant sur notre fonctionnement.**

**Il y a un an, modifiant nos statuts, nous avons opté pour un fonctionnement plus collégial.** La coprésidence paritaire que nous avons instituée en est la démonstration.

**L'investissement des coprésidents a permis de suivre, au plus près, nos dossiers en interne :** présence dans les comités de pilotage: comité de pilotage eau, comité de pilotage « sentinelles de la nature », comité de pilotage juridique. La coordination des groupes de travail a été favorisée.

**Nous avons pu également en externe démultiplier nos interventions auprès des élus et dans les coordinations associatives thématiques :** collectif contre le terminal 4 de l'aéroport de Roissy, appui au CPTG et au projet CARMA pour le développement d'activités agricoles innovantes sur le triangle de Gonesse, soutien au mouvement de protestation contre la marchandisation des gares parisiennes (Gare du Nord, gare d'Austerlitz) ...

**Cette présence renforcée conforte la reconnaissance de notre fédération.** Elle s'appuie sur un bureau restreint représentatif des trois territoires de notre région : Paris, la petite couronne et la grande couronne avec leurs caractéristiques et leurs problèmes. Le bureau a bénéficié d'un secrétariat général très présent grâce, en particulier au précieux travail de restitution de nos échanges, effectué par Jane Buisson, avec la précision et la rigueur de ses comptes rendus.

**Le conseil d'administration, clef de voûte de notre fédération, a validé le bon déroulement des engagements pris lors de l'assemblée générale.** La coprésidence et le trésorier animent également des réunions d'équipe hebdomadaires qui réunissent nos deux salariés, l'auto-entrepreneuse, les stagiaires et le/la service civique pour un suivi partagé des dossiers en cours.

Il faut dire, à ce stade, et sans vouloir anticiper sur la présentation que va nous faire Michel Riottot, notre trésorier, que la **situation financière de la fédération a également été notre préoccupation constante en 2020 et le reste aujourd'hui.**



Nous avons besoin, pour nos dépenses de fonctionnement, de 200 000 euros par an. La moitié nous est allouée en notre qualité de tête de réseau par nos partenaires institutionnels : la région, l'État, la ville de Paris. Charge à nous de trouver l'autre moitié en nouant des partenariats privés. Beaucoup de partenaires institutionnels sont prêts à s'engager sur des subventions d'investissement dans le cadre des actions que nous menons, mais se refusent à contribuer à nos charges de fonctionnement et privilégient les appels à projet.

C'est bien là le nœud du problème car si, avec nos fédérations départementales et nos associations membres, nous initions des projets, le cœur de notre action doit rester l'animation de notre réseau.

Prenons un exemple concret : nous avons été sollicités par l'Agence de l'eau Seine Normandie pour mobiliser nos associations membres dans le cadre de la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2022-2027. C'est parfaitement dans nos missions, le sujet est d'importance. Nous avons donc sollicité une subvention de fonctionnement afin que nos salariés puissent organiser cette mobilisation. Il nous a malheureusement été répondu que l'AESN ne finance pas les frais de fonctionnement !

**Pour pallier cette carence, nous avons donc réactivé les contacts avec d'anciens partenaires et tenté d'en trouver de nouveaux.** Compte tenu de la notoriété de FNE Ile-de-France, de nombreuses portes nous sont ouvertes, mais ces démarches prennent du temps et seul un travail en continu, trop négligé ces dernières années, peut nous permettre de constituer la trésorerie dont nous avons besoin.

**En attendant, il va sans doute nous falloir mettre à contribution nos fédérations départementales. En particulier celles qui s'appuient sur l'expertise de notre juriste** pour conduire des actions contentieuses. C'est un des sujets dont nous souhaitons débattre aujourd'hui.

Nous avons pu mesurer, en 2020, notamment lors de nos 6<sup>èmes</sup> rencontres régionales consacrées à l'action juridique des associations, les 21 et 27 novembre, **l'importance de l'action en justice pour défendre l'environnement.** De plus en plus souvent les actions contentieuses sont les outils les plus efficaces pour contrer les atteintes à l'environnement. Le choix que nous avons fait d'embaucher un juriste se justifie pleinement et ses interventions sur différents dossiers le démontrent tous les jours.

Maxime Collin, le juriste de FNE Ile-de-France, est également référent régional pour Sentinelles de la nature. Le dispositif prend de l'ampleur et les signalements concernant la région Ile-de-France se sont multipliés en 2020. L'intervention d'Elsa Touzard, en service civique, à FNE Ile-de-France a été déterminante, nous souhaitons renouveler cette opération en 2021. Le *Pro bono* expérimenté avec la DRIEE sur la thématique des déchets sauvages, qui constituent la majorité des signalements, a également été très profitable et sera renouvelé. Un comité de pilotage du dispositif sentinelles existe au niveau national, nous y prenons une part active et avons initié en 2020 un Copil régional qui devra être pérennisé en 2021. FNE cherche à obtenir, au niveau national, des financements pour ce travail qui concerne toutes les régions. Là encore les négociations prennent du temps et rien n'est encore acquis.



**Enfin la communication** utilisant tous les outils techniques actuels amplifie l'écho de nos actions et nous avons pu bénéficier, en 2020, d'une stagiaire performante, Léa Schaffhauser, dans ce domaine, expérience que nous renouvelons avec Manon Peixoto en 2021 à laquelle nous souhaitons la bienvenue.

**Nous aurions voulu vous éviter ces développements sur nos préoccupations financières afin de nous concentrer sur nos luttes, nos espoirs, notre vision du monde que nous devons construire ensemble. Il nous a pourtant semblé indispensable de ne pas gommer les aspérités qui, elles aussi, font partie de notre quotidien.**

Pour conclure sur une note optimiste, **nous souhaitons souligner le remarquable travail effectué par le groupe eau en 2020.** Des colloques ont été réalisés dans cinq départements de façon à cerner les différentes problématiques rencontrées dans l'ensemble de l'Ile-de-France. Certains départements ont mis l'accent sur les risques d'inondations, d'autres sur la raréfaction de la ressource, liée au réchauffement climatique, d'autres encore sur les liens entre l'eau et la renaturation des villes denses... Ce travail se poursuit en 2021, afin que tous les départements puissent contribuer, et se conclura les 17 et 18 février 2022 par un grand colloque régional organisé dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris. Un coup de chapeau à Françoise Behar qui pilote le groupe de travail et qui a su impulser sa dynamique à tous les participants.

Enfin, en lui souhaitant bonne chance pour ses nouvelles aventures nous voulions rendre hommage à Camille Duffour, notre coordinatrice régionale, et à son travail effectué dans les conditions difficiles du confinement et du télétravail. Camille a réalisé un énorme travail durant l'année et demie qu'elle a passée à nos côtés, elle a fait preuve de dynamisme et de régularité, nous l'en remercions chaleureusement. Nombre d'entre vous ont eu l'occasion de rencontrer Margot Holvoet, qui lui a succédé. Elle a su, très rapidement, être opérationnelle et a montré, notamment en coordonnant **le livre blanc** que nous préparons pour les élections régionales et départementales, l'étendue de ses compétences. Bienvenue à elle.

Merci à vous de votre écoute.

Luc Blanchard et Muriel Martin-Dupray